



Chers parents / gardiens des élèves des écoles élémentaires Holly Hill, Summerside, Withamsville-Tobasco et de l'école intermédiaire West Clermont :

Les éléments suivants sont le district scolaire local de West Clermont politiques et lois fédérales pour votre information. L'information a été résumé ci-dessous ; cependant, si vous souhaitez des informations plus détaillées, **veuillez visiter le site Web du district à l'adresse www.westcler.org ou contactez le Clermont Ouest Bureau administratif du district scolaire local au 513-943-5000.**

Qualifications professionnelles des enseignants

Conformément à la loi sur la réussite de chaque élève/droit des parents à savoir, il s'agit d'une notification adressée à chaque parent d'un élève dans une école Titre I que vous avez le droit de connaître les qualifications pédagogiques de l'enseignant de votre enfant dans une école recevant le titre. Je finance. La loi fédérale sur la réussite de chaque élève (ESSA) exige que tout district scolaire recevant des fonds du Titre I informe les parents de chaque élève fréquentant une école recevant des fonds du Titre I qu'ils peuvent demander, et le district fournira aux parents sur demande (et en temps opportun) manière), des informations sur les qualifications professionnelles des enseignants titulaires de l'élève, comprenant au minimum les éléments suivants :

- I. Si l'enseignant répond aux critères de qualification et d'autorisation de l'État pour les niveaux scolaires et les matières dans lesquels l'enseignant dispense un enseignement ;
- II. Si l'enseignant enseigne dans le cadre d'un statut d'urgence ou d'un autre statut provisoire en vertu duquel les critères de qualification ou d'autorisation de l'État ont été levés ;
- III. Si l'enseignant enseigne dans le domaine de discipline de la certification de l'enseignant ; et
- IV. Si votre enfant bénéficie de services fournis par des paraprofessionnels et, si oui, ses qualifications.

Les informations peuvent être consultées sur le site Web du ministère de l'Éducation de l'Ohio à l'adresse www.ode.state.oh.us, ou vous pouvez contacter le bureau des ressources humaines de Clermont Ouest au 513-943-5000 pour prendre rendez-vous.

Résultats de l'évaluation

Les parents ont le droit de connaître le niveau de réussite de leur enfant à chacune des évaluations académiques de l'État. [ESSA Section 1112 (e)(1)(B)(i)]. Le district scolaire local de West Clermont veillera à ce que tous les parents reçoivent en temps opportun les rapports de réussite des élèves individuels fournis par le ministère de l'Éducation de l'Ohio.

Modification de la protection des droits des élèves (PPRA)

<https://www2.ed.gov/policy/gen/guid/fpco/ppra/index.html>

Le Protection of Pupil Rights Amendment (PPRA) (20 U.S.C. § 1232h ; 34 CFR Part 98) s'applique aux programmes qui reçoivent un financement du ministère américain de l'Éducation (ED). Le PPRA vise à protéger les droits des parents et des élèves de deux manières :

- Il vise à garantir que les écoles et les entrepreneurs mettent le matériel pédagogique à la disposition des parents pour inspection si ce matériel sera utilisé dans le cadre d'une enquête, d'une analyse ou d'une évaluation financée par l'ED à laquelle leurs enfants participent ; et

- Il vise à garantir que les écoles et les entrepreneurs obtiennent le consentement écrit des parents avant que les élèves mineurs ne soient tenus de participer à toute enquête, analyse ou évaluation financée par ED qui révèle des informations concernant :
 1. Affiliations politiques ;
 2. Problèmes mentaux et psychologiques potentiellement embarrassants pour l'étudiant et sa famille ;
 3. Comportements et attitudes sexuels ;
 4. Comportement illégal, antisocial, auto-incriminant et humiliant ;
 5. Évaluations critiques d'autres personnes avec lesquelles les répondants entretiennent des relations familiales étroites ;
 6. Relations privilégiées ou analogues légalement reconnues, telles que celles des avocats, des médecins et des ministres ; ou
 7. Revenu (autre que celui requis par la loi pour déterminer l'admissibilité à participer à un programme ou à recevoir une aide financière dans le cadre d'un tel programme).

Bulletins scolaires et de district

Le Département de l'Ohio, de l'Éducation (ODE) publie chaque année des documents scolaires et les bulletins scolaires du district. L'ODE n'envoie pas les bulletins scolaires au domicile des parents. Les informations seront disponibles fin août sur le site de l'ODE www.ode.state.oh.us.

Loi sur les droits éducatifs de la famille et la vie privée

(FERPA) <https://www2.ed.gov/policy/gen/guid/fpco/ferpa/index.html>

La loi FERPA (Family Educational Rights and Privacy Act) (20 U.S.C. § 1232g ; 34 CFR Part 99) est une loi fédérale qui protège la confidentialité des dossiers scolaires des étudiants. La loi s'applique à toutes les écoles qui reçoivent des fonds dans le cadre d'un programme applicable du ministère américain de l'Éducation.

La FERPA accorde aux parents certains droits concernant le dossier scolaire de leurs enfants. Ces droits sont transférés à l'étudiant lorsqu'il atteint l'âge de 18 ans ou fréquente une école au-delà du niveau secondaire. Les étudiants auxquels les droits ont été transférés sont des « étudiants éligibles ».

- Les parents ou les élèves éligibles ont le droit d'inspecter et d'examiner les dossiers scolaires de l'élève tenus par l'école. Les écoles ne sont pas tenues de fournir des copies des dossiers à moins que, pour des raisons telles que la grande distance, il soit impossible aux parents ou aux élèves éligibles d'examiner les dossiers. Les écoles peuvent facturer des frais pour les copies.
- Les parents ou les élèves éligibles ont le droit de demander à une école de corriger les dossiers qu'ils estiment inexacts ou trompeurs. Si l'école décide de ne pas modifier le dossier, le parent ou l'élève éligible a alors droit à une audience formelle. Après l'audience, si l'école décide toujours de ne pas modifier le dossier, le parent ou l'élève éligible a le droit de joindre au dossier une déclaration exposant son point de vue sur les informations contestées.
- En règle générale, les écoles doivent obtenir l'autorisation écrite du parent ou de l'élève éligible afin de divulguer toute information contenue dans le dossier scolaire d'un élève. Cependant, la FERPA autorise les écoles à divulguer ces dossiers, sans consentement, aux parties suivantes ou dans les conditions suivantes (34 CFR § 99.31) :
 - Responsables scolaires ayant un intérêt éducatif légitime ;
 - Autres écoles vers lesquelles un étudiant est transféré ;
 - Fonctionnaires désignés à des fins d'audit ou d'évaluation ;
 - Parties compétentes en matière d'aide financière à un étudiant ;
 - Les organisations menant certaines études pour ou au nom de l'école ;
 - Organismes d'accréditation ;

- Pour se conformer à une ordonnance judiciaire ou à une assignation à comparaître légalement émise ;
- Fonctionnaires compétents en cas d'urgence en matière de santé et de sécurité ; et
- Autorités étatiques et locales, au sein d'un système de justice pour mineurs, conformément à la loi spécifique de l'État.

Les écoles peuvent divulguer, sans consentement, des informations « d'annuaire » telles que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, la date et le lieu de naissance d'un élève, les distinctions honorifiques et récompenses, ainsi que les dates de fréquentation. Cependant, les écoles doivent informer les parents et les élèves éligibles des informations de l'annuaire et accorder aux parents et aux élèves éligibles un délai raisonnable pour demander que l'école ne divulgue pas les informations de l'annuaire les concernant. Les écoles doivent informer chaque année les parents et les élèves éligibles de leurs droits en vertu de la FERPA. Le moyen même de notification (lettre spéciale, inclusion dans un bulletin PTA, manuel de l'élève ou article de journal) est laissé à la discrétion de chaque école.

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler le 1-800-USA-LEARN (1-800-872-5327) (voix). Les personnes qui utilisent TDD peuvent utiliser le [Service de relais fédéral](#).

Ou vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Bureau de conformité de la politique familiale
Département américain de l'Éducation
400 Maryland Avenue, Sud-Ouest
Washington, DC 20202-8520